

**PARC EOLIEN DES BOUCHATS**

9 Avenue de Paris  
94300 Vincennes

**Monsieur Le préfet  
1 rue de Jessaint  
51000 Châlons-en-Champagne**

**A Vincennes, le 3 février 2017**

**Objet : Demande de dérogation sur une échelle cartographique ICPE\_éolien**

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la présente demande d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E), concernant le parc éolien des Bouchats situées sur les communes de Thaas, Saint-Saturnin, Granges-sur-Aube et Marsangis (51), il nous est demandé de joindre un plan d'ensemble à l'échelle 1/200<sup>e</sup> indiquant le détail des dispositions projetées de l'installation, ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants, et le tracé des égouts existants.

Conformément à l'article R512-6-3<sup>o</sup> du Code de l'Environnement – Partie réglementaire – Livre V et par commodité, tenant compte de l'emprise du site, nous sollicitons une dérogation pour l'élaboration d'un plan à une échelle plus réduite que le plan d'ensemble au 1/200<sup>e</sup>. Nous souhaitons ainsi pour chaque éolienne et poste de livraison un plan d'ensemble au 1/1000<sup>e</sup>.

Nous vous tenons à votre disposition pour tout renseignement ou complément d'information que vous jugeriez utile. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

**Adrien APPERE  
Responsable développement**

